

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISANT LE 1^{er} ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

Destinations	Abonnement 1 an		Abonnement 6 mois		ABONNEMENTS, ANNONCES ET AVIS DIVERS
	Ordinaire	Avion	Ordinaire	Avion	
Togo, France et autres pays d'expression française	2.000	4.000	1.100	2.100	Pour les abonnements, annonces et réclamations, s'adresser à l'EDITOGO B.P. 891 — Tél. 21-37-18 -- 21-61-08 — FAX (228) 21-61-07 — LOME Les abonnements et annonces sont payables d'avance La ligne 80 frs Minimum 250 frs Chaque annonce répétée : moitié prix : Minimum 250 frs
Etranger	2.300	4.500	1.250	2.350	
Prix du Numéro par porteur ou par Poste : Togo, France et autres pays d'expression française 150 frs Etranger : Port en sus Les numéros spéciaux 200 frs					

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION :

GABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE — TEL. : 21-27-01 — LOME

SOMMAIRE

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

CONSERVATION DE LA PROPRIETE FONCIERE

(AVIS DE DEMANDE D'IMMATRICULATION) 1

Récépissés de déclaration d'Association.....	17
Avis de perte de Titre Foncier.....	22

(Le service au Journal Officiel décline toute responsabilité quant à la teneur des actes publiés sous cette rubrique)

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition, à la présente immatriculation, es mains du conservateur soussigné, dans le délai de trois mois à compter de l'affichage du présent avis qui aura lieu incessamment en l'auditoire du tribunal civil de Lomé, Tsévié, Kara, Dapaong, Aného, Agou, Bafilo, Sokodé, Avé, Kpalimé.

Suivant réquisition, n° 17317 déposée le 1^{er} septembre 1995, M. Kombongou Zohmba, profession de comptable, demeurant et domicilié à Agoényivé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 92 ca, situé à Lomé Agoé-Nyivé, Préfecture du Golfe, connu sous le

nom de Agoényivé et borné au nord par le lot n° 234, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 237 et à l'ouest par le lot n° 233.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17318 déposée le 4 septembre 1995, M. Adodo Yaovi, profession de membre de la commission de l'UEMOA, demeurant et domicilié à la Résidence du Bénin, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 2 ha 76 a 53 ca, situé à Baguida Tamanyi, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Tamanyi et borné au nord par Aviléto Edoh, au sud par Doulassa Agbédé, à l'est par Adjrakou Sossou et à l'ouest par Agbétiafan Komlan.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17319 déposée le 4 septembre 1995, M. Adodo Yaovi, profession de membre de la commission de l'UEMOA, demeurant et domicilié à la Résidence du Bénin,

majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 93 a 06 ca, situé à Lomé Baguida Tamanyi, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Tamanyi et borné au nord et au sud par la propriété Koffi Dékou, à l'est par la propriété Adodo Yaovi et à l'ouest par la propriété Kadagali.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17320 déposée le 4 septembre 1995, M. Adodo Yaovi, profession de membre de la commission de l'UEMOA, demeurant et domicilié à la Résidence du Bénin, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 1 ha 65 a 13 ca, situé à Tsévié Dalavé Préfecture du Zio, connu sous le nom de Tonoukouti Tokamé et borné au nord par Nyavi Kowu et Agbévé Kpagan, au sud par Wogou Anyigbawu, à l'est par Agbévé Kpagan et Adjélé Kudigbon et à l'ouest par Nyavi Kowu et Manyo Atisso.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17321 déposée le 4 septembre 1995, M. Adodo Yaovi, profession de membre de la commission de l'UEMOA, demeurant et domicilié à la Résidence du Bénin, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 8 ha 18 a 52 ca, situé à Tsévié Avéta Lowoè-Bosro Kopé, Préfecture du Zio, connu sous le nom de Lowoè-Bosro Kopé et borné au nord, à l'est et à l'ouest par la collectivité Bosro et au sud par Assigbé Zoumakpé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17322 déposée le 4 septembre 1995, M. Kozon Kpatcha, profession de militaire, demeurant et domicilié à Kara, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble

urbain consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 8 a 28 ca, situé à Kara, commune de Kara, connu sous le nom de Chaminade et borné au nord par la route nationale n° 1, au sud par la propriété Gbarre Zinatou, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par la propriété Awadé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17323 déposée le 5 septembre 1995, M. Kpassira W. Agountare, profession de directeur d'entreprise, demeurant et domicilié à Dapaong, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 30 ca, situé à Dapaong Kombonloaga, commune de Dapaong, connu sous le nom de Kombonloaga et borné au nord par la propriété Djagba, au sud par un lot non identifié, à l'est par la propriété Djoare et à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. Tafamba Napo Dabou et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17324 déposée le 5 septembre 1995, M. Dayalor Toto Michel, profession de Révérend Pasteur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 2 ha 18 a 8 ca, situé à Lomé Zanguéra, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Zomé-Vakpo et borné au nord par la propriété Ayivon et la collectivité Dikpor, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité Lanyo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17325 déposée le 6 septembre 1995, Mme Aquereburu Massan, profession de juriste-gestionnaire, demeurant et domiciliée à Lomé 11, rue des Manguiers, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une conte-

nance totale de 21 a 48 ca, situé à Gbodjomé, Préfecture des Lacs, et borné au nord et à l'ouest par la collectivité Kokou Sofo, au sud par la propriété Sassou Doté et à l'est par la propriété Wilis Djomeké.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17326 déposée le 6 septembre 1995, M. Do-Franck Faako Fianyo, profession de statisticien Economiste, demeurant et domicilié à Lomé 3, rue des Pelicans Tokoin Habitat, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 46 ha 02 a 88 ca, situé à Agou-Nyogbo, Préfecture de l'Agou, connu sous le nom de Kpetatsi-Djomali et borné au nord, au sud et à l'ouest par la collectivité Adzoga et à l'est par la collectivité Erasmus Segbename.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17327 déposée le 6 septembre 1995, M. Walla Edjaïdé, profession d'architecte, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 9 a 85 ca, situé à Kara Chaminade, commune de Kara, connu sous le nom de Chaminade et borné au nord et à l'est par la collectivité Malazoué, au sud et à l'ouest par des rues non dénommées.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17328 déposée le 6 septembre 1995, M. Walla Edjaïdé, profession d'architecte, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 9 a 11 ca, situé à Kara Tomdé, commune de Kara, connu sous le nom de Kara et borné au nord par la collectivité Essizaiwa, au sud et à l'ouest par des rues en projet et à l'est par la propriété Malou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17329 déposée le 6 septembre 1995, M. Gbodui Komlan Sitsopé, profession d'ex agent commercial, demeurant et domicilié à Lomé 52, Bd du 30 août, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 09 ca, situé à Lomé Aflao Maman N'Danida, commune de Lomé, connu sous le nom de Maman N'Danida et borné au nord et à l'ouest par des rues non dénommées, au sud par le lot n° 311 et à l'est par le lot n° 310.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17330 déposée le 6 septembre 1995, Mlle Nadou Kayi Agnès Lawson, profession de secrétaire dactylographe, demeurant et domiciliée à Lomé 52, Bd du 30 août, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 13 a 92 ca, commune de Lomé, connu sous le nom de Sagbado et borné au nord par la collectivité Chikata, au sud, à l'est et à l'ouest par des rues non dénommées.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17331 déposée le 7 septembre 1995, MM. Bassah Dzidula Nopeli et Ofridam Komlan, sans profession, demeurant et domiciliés à Lomé, majeurs non interdits, jouissant de leurs droits civils, de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 83 a 79 ca, situé à Lomé Aflao Sagbado, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Logoté et borné au nord par la collectivité Akpata Danye Akossou, au sud par la propriété Nyanyo Atsisso, à l'est par la propriété Nyanyo Atsou et à l'ouest par la propriété Nyanyo Fiavagbé.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est, à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17332 déposée le 7 septembre 1995, M. Amey Adjé et Afolu Ufuale, épouse Amey, profession d'attaché d'administration et professeur, demeurant et domiciliés à Lomé, majeurs non interdits, jouissant de leurs droits civils, de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 42 ca, situé à Lomé Aflao Avédji Wataklassoukopé, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Avédji Wataklassoukopé et borné au nord par une rue de 14 m, au sud par le lot n° 252, à l'est par le lot n° 249 et à l'ouest par le lot n° 253.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est, à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17333 déposée le 7 septembre 1995, M. Eha Koffi, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 60 ca, situé à Lomé Tokoin Kélékou, commune de Lomé, connu sous le nom de Kélékou et borné au nord par le lot n° 1372, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 1360 et à l'ouest par le lot n° 1358.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17334 déposée le 8 septembre 1995, M. Koubla Komlan Lakougnon, profession de gérant d'établissement, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 62 ca, situé à Lomé Agoé-Nyivé Demakpoè, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Demakpoè et borné au nord par le lot n° 608, au sud par le lot n° 607 bis, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par le lot n° 606.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17335 déposée le 11 septembre 1995, M. Issa Mouhaman, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits

civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 84 ca, situé à Bafilo Kparatao, préfecture d'Assoli, connu sous le nom de Kparatao et borné au nord par la propriété Tchakorom Ramou, au sud par la ligne de haute tension, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par la propriété Issa Mouhaman.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17336 déposée le 11 septembre 1995, M. Bassah Dzidula Nopeli, sans profession, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 63 a 84 ca, situé à Lomé Aflao-Sagbado Logoté, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Logoté et borné au nord, au sud et à l'ouest par la collectivité Glekou et à l'est par les propriétés Mississo et Tsimesse Babou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17337 déposée le 12 septembre 1995, M. Alihonou Kouassi, profession de comptable, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 97 ca, situé à Lomé Akodessewa Kpota, commune de Lomé, connu sous le nom de Kpota et borné au nord par le lot n° 32, au sud et à l'ouest par des rues non dénommées et à l'est par le lot n° 38.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17338 déposée le 13 septembre 1995, M. Gbédey Céna Kossivi, profession de directeur de l'Information UTB, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural consistant en un terrain ayant la

forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 3 ha 97 a 56 ca, situé à Davié Tekpo, préfecture du Zio, connu sous le nom de Tekpo et borné au nord par la propriété Dopegnon Yawovi, au sud par la propriété Kodjogah, à l'est par Etsè Akpabla et Saka Sowadan et à l'ouest par la propriété Ama Sedon.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17339 déposée le 13 septembre 1995, M. Ayivi Ayi, profession d'agent de Banque demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 86 ca, situé à Lomé Tokoin-Wuiti, commune de Lomé, connu sous le nom de Tokoin-Wuiti et borné au nord par le lot n° 85, au sud et à l'est par des rues non dénommées et à l'ouest par le lot n° 81.

Il déclare que ledit immeuble appartient aux héritiers Attiba Dédé et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17340 déposée le 14 septembre 1995, M. Miheaye Koffi, profession de directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 29 a 94 ca, situé à Lomé Afiao-Avédji, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Anyigbé et borné au nord, à l'est et à l'ouest par des rues non dénommées et au sud par les lots n° 288 et 289.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17341 déposée le 14 septembre 1995, Mlle Kagni Ayoko, profession d'infirmière d'Etat, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 98 ca, situé à Lomé Agoenyivé Fiové, préfecture du Golfe, connu

sous le nom de Fiové et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 396, à l'est par le lot n° 398 et à l'ouest par le lot n° 394.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17342 déposée le 14 septembre 1995, M. Gbéassor Christian, profession de fonctionnaire en retraite, demeurant et domicilié à Lomé Tokoin Hôpital, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 3 ha 11 a 30 ca, situé à Aného-Nimanya, préfecture des Lacs, connu sous le nom de Nimanya et borné au nord par Prince Agbodjan Lawrence, au sud par Gbéassor Georges, à l'est par Prince Agbodjan Lawrence et Adjévi Adjomé et à l'ouest par la propriété Afoutou et Gbéassor Bernard.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17343 déposée le 14 septembre 1995, Mme Miheaye Amélévi, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 97 a, situé à Afiao Avédji Anyigbé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Anyigbé et borné au nord et à l'ouest par des rues non dénommées, au sud par le lot n° 775 et à l'est par le lot n° 778.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17344 déposée le 14 septembre 1995, M. Meheaye Kodjovi Clément, profession de professeur, demeurant et domicilié au Gabon, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 00 ca, situé à Afiao-Avédji Anyigbé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Avédji Anyigbé et borné au nord par le lot n° 827, au sud par le lot n° 823, à l'est par le lot n° 826 et à l'ouest par un rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17345 déposée le 14 septembre 1995, Mme Bakuaya Ameyo Anukwade Fidélia, profession d'enseignante retraitée, demeurant et domiciliée à Lomé Kodjoviakopé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 99 ca, situé à Lomé, Aflao Avédji Anyigbé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Avédji Anyigbé et borné au nord par le lot n° 823, au sud et à l'ouest par des rues non dénommées et à l'est par le lot n° 821.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17346 déposée le 14 septembre 1995, M. Akakpo Adamah, profession de cadre d'assurance, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 13 a 92 a, situé à Lomé Atiégu, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Lomé Atiégu et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité Midadzé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17347 déposée le 15 septembre 1995 Mme Idrissou Traoré Himma épouse A yéva, profession de secrétaire dactylographe demeurant et domiciliée à Niamtougou majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 06 ca situé à Sokodé Tchawanda, préfecture de Tchawanda, connu sous le nom de Tchawanda et borné au nord, à l'est et à l'ouest par la collectivité Komah et au sud par une rue non dénommée.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17348 déposée le 15 septembre 1995 Mlle Adjovi Djowoassi Fadjo, profession de pharmacienne, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 2 a 37 ca, situé à Lomé, Aflao Soviépe Maman N'Danida, Commune de Lomé, connu sous le nom de Maman N'Danida et borné au nord par la route Lomé-Kpalimé, au sud par le lot n° 366, à l'est par le lot n° 363 bis et à l'ouest par le lot n° 364 bis.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17349 déposée le 15 septembre 1995, Mme Agbodouamenou Adjo Victoire, née Gayibor, profession de ménagère, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 78 ca, situé à Lomé Kelegougan Ali Kopé, commune de Lomé, connu sous le nom de Ali Kopé et borné au nord et à l'est par des rues non dénommées, au sud par le lot n° 1135 B et à l'ouest par le lot n° 1138.

Elle déclare que ledit immeuble appartient aux héritiers Agbodouamenou Komi Clément et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17350 déposée le 19 septembre 1995, M. Gary R. Schulte, profession de missionnaire, demeurant et domicilié à Dapaong, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 1 ha 36 a/93 ca situé à Dapaong Worgou, préfecture de Tône, connu sous le nom de Worgou et borné au nord et à l'est par la propriété Doui Kombaté, au sud par la propriété CONGAT et à l'ouest par la route nationale N° 1.

Il déclare que ledit immeuble appartient à l'Eglise Luthérienne au Togo et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17351 déposée le 19 septembre 1995, M. d'Almeida Amah Edoh, profession d'ingénieur du Génie rural, demeurant et domicilié à Aflao-Gakli, majeur non inter-

dit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 18ha 99 a 53 ca, situé à Assahoun-Ablamé Kpégbé, préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Kpégbé et borné au nord, au sud et à l'ouest par la propriété Tonou Koudzodzi et à l'est par la propriété Adokpa Sowolo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17352 déposée le 21 septembre 1995, M. Mensah Yao Delalinam, profession de professeur, demeurant et domicilié à Ouagadougou, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 16 a 12 ca, situé à Lomé Sanguéra, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Sanguéra et borné au nord par la collectivité Akakpo Bedi, au sud par la collectivité Gozan, à l'est par la collectivité Togouh Agbassa et à l'ouest par la collectivité Agbassa.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17353 déposée le 21 septembre 1995 M. Kodjo Komla, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé Agbalépédo, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 2 a 80 ca, situé à Lomé, Aflao Gakli, Commune de Lomé, connu sous le nom de Gakli et borné au nord par le lot n° 1206 au sud par le TF n° 14485 RT, à l'est par le lot n° 1206 bis et à l'ouest par le Boulevard du 30 Août.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17354 déposée le 21 septembre 1995, M. Adossi Ayao Victor, profession de directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé Hedzranawoé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République

Togolaise d'un immeuble urbain consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 25 ca, situé à Lomé Bè-Kpota-Denouvouimé, Commune de Lomé, connu sous le nom de Bè-Kpota-Denouvouimé et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par les lots n°s 186 et 187, et à l'est par le lot n° 156 et à l'ouest par le lot n° 154.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17355 déposée le 21 septembre 1995, M. Adossi Ayao Victor, profession de directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé Hedzranawoé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 43 ca situé à Lomé Tokoin Hedzranawoé, Commune de Lomé, connu sous le nom de Hedzranawoé et borné au nord par le lot n° 2274, au sud par le lot n° 2272, à l'est par le lot n° 2285 et à l'ouest par une rue non dénommée et le TF n° 8292.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17356 déposée le 25 septembre 1995, M. Tidjani Nassirou, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 59 ca, situé à Lomé Attiégo, préfecture du Golfe connu sous le nom de Attiégo et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 717, à l'est par le lot n° 718 bis et à l'ouest par le lot n° 719.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17357 déposée le 22 septembre 1995, M. Atsu Kodjo, profession d'économiste analyste financier, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 4 ha 68 a 92 ca,

situé à Tsévié Adéti-Kopé, préfecture du Zio, connu sous le nom de Adéti-Kopé et borné au nord par les propriétés Souka Yawo et Ametokani, au sud par la propriété Aholouvi Awalipo, à l'est par la propriété Attisso Lanyo et à l'ouest par la propriété Attisso Awunyo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17358 déposée le 22 septembre 1995 M. Kéléou Assima A. Aklesso, profession de fonctionnaire, demeurant et domicilié à Agoényivé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 59 ca situé à Lomé Agoényivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Zone Centrale Nord E22 et borné au nord, et à l'est par des rues non dénommées, au sud par le lot n° 705 et à l'ouest par le lot n° 702.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17359 déposée le 22 septembre 1995, M. Atsu Kodjo, profession d'économiste analyste financier, demeurant et domicilié à Tsévié Alokoégbé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 1 ha 30 a 79 ca, situé à Tsévié Alokoégbé, préfecture du Zio, connu sous le nom de Alokoégbé et borné au nord par la propriété Agbédam K. Kodjo et Kpohesse, au sud par la route Tsévié-Alokoégbé, à l'est par Mathia Anani et à l'ouest par Galley Kokou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17360 déposée le 22 septembre 1995, M. Kéléou Assima Aklesso, profession de fonctionnaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 00 ca, situé à Lomé Agoényivé Démakpoé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Démakpoé et borné au nord par le lot n° 1308, au sud par le lot n° 1312, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n° 1310.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17361 déposée le 26 septembre 1995, M. Zogbekor Akou Kouassivi, profession d'assistant médical, demeurant et domicilié à Vogan Hôpital, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 99 ca situé à Lomé Tokoin - Wuiti Commune de Lomé connu sous le nom de Tokoin-Wuiti et borné au nord par le lot n° 1, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 3 et à l'ouest par la propriété Epévi Kwamba.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17362 déposée le 26 septembre 1995, M. Boma Atta Baronda, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 50 ca, situé à Lomé Totsivi Gbonvé, Commune de Lomé, connu sous le nom de Gbonvé et borné au nord par le lot n° 188, au sud par le lot n° 192, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par les lots n°s 189 et 190.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17363 déposée le 26 septembre 1995, M. Kombate Moyeguibié, profession de mécanicien auto, demeurant et domicilié à Lomé Agoényivé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 39 ca, situé à Agoényivé Démakpoé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Démakpoé et borné au nord par le lot n° 138 A, au sud par le lot n° 138 B, à l'est par le lot n° 139 bis et à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n°17364 déposée le 26 septembre 1995 M. Bandeira Kokou, profession d'employé de bureau, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 40 ca situé à Lomé Hedzranawoé, Commune de Lomé, connu sous le nom de Hedzranawoé et borné au nord par le lot n° 45, au sud par le lot n° 43, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par le lot n° 37.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n°17365 déposée le 28 septembre 1995, M. Dunya Komla Michel, profession d'entrepreneur, demeurant et domicilié à Bè Kpota rue Agbakou, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 99 a, situé à Lomé Tokoin Bè Hedze-Kpota, Commune de Lomé, connu sous le nom de Bè Hedze-Kpota et borné au nord par le lot n° 7, au sud et à l'ouest par des rues non dénommées et à l'est par le lot n° 16.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n°17366 déposée le 28 septembre 1995, M. Tchatchibara Langobou, profession d'agent commercial, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 01 ca, situé à Lomé Agoényivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Agoé Nyivé et borné au nord par le lot n° 226 bis, au sud par le lot n° 228, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par le lot n° 225.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17367 déposée le 28 septembre 1995, Mme Bocco Ayélé Kayi, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à 7 passage OCC Nyékonapkoè, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la

République Togolaise d'un immeuble urbain, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 17 ca, situé à Lomé Tokoin.-Bè Kpota, connu sous le nom de Bè Kpota et borné au nord par le lot n° 27, au sud par le lot n° 31, à l'est par une route de 28 mètres et à l'ouest par le lot n° 28.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n°17 368 déposée le 28 septembre 1995, Mlle Messan Biam Ameyo, profession d'Employée de Banque, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 2 a 92 ca, situé à Lomé Aflao Totsivi Gblenkomé, Commune de Lomé, connu sous le nom de Gblenkomé et borné au nord par le lot n° 1278, au sud par le lot n° 1268, à l'est par le lot n° 1280 et à l'ouest par une rue non dénommée.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17369 déposée le 28 septembre 1995, M. Awuitoh-Dzinekou Klayina, profession de Serveur de Commandes, demeurant et domicilié à Paris, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 99 ca, situé à Lomé - Attiéguou, Commune de Lomé, connu sous le nom de Attiéguou et borné au nord par le lot n° 702 bis, au sud par le lot n° 700 bis, à l'est par la route d'Attiéguou et à l'ouest par le lot n° 701.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17370 déposée le 29 septembre 1995, M. Amah Pidalatang, profession d'Administrateur Civil en retraite, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 11 a 94 ca situé à Lomé Agoényivé, Zone d'Extension n° 3, préfectu-

re du Golfe, connu sous le nom de Zone d'Extention n° 3 et borné au nord par les lots nos 200 et 201, au sud, à l'est et à l'ouest par des rues non dénommées.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17 371 déposée le 02 octobre 1995, M. Lasmothey Agbokou Sety, profession de Phyto-Diététicien, demeurant et domicilié à Lomé Aflao Amadahomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 13 a 59 ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Aflao Amadahomé et borné au nord, à l'est et à l'ouest par la propriété Dzanyi Sotondé, au sud par la collectivité Koudeha

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17372 déposée le 2 octobre 1995, M. Koutene Koffi Prosper, profession d'ingénieur informaticien, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 87 ca, situé à Lomé, Commune de Lomé, connu sous le nom de Aflao Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 1744, au sud par une rue de 18 m, à l'est par le lot n° 1739 et à l'ouest par le lot n° 1737.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17373 déposée le 3 octobre 1995, M. Klu Atsu, profession d'employé de Banque (UTB), demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 14 ca, situé à Lomé, Commune de Lomé, connu sous le nom de zone Maman N'Danida et borné au nord par le lot n° 696, au sud par une rue de 10 m, à l'est par le lot n° 694 et à l'ouest par le lot n° 698.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17374 déposée le 3 octobre 1995, M. N'Zonou Sabi, profession de militaire, demeurant et domicilié à Lomé Camp RIT, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 06 ca, situé à Lomé Agoènyivé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Cacavéli et borné au nord par une rue de 12 m, au sud par le lot n° 374, à l'est par le lot n° 375 et à l'ouest par le lot n° 372.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17375 déposée le 4 octobre 1995, M. Apita Konaté Adjalité, profession de directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 91 ca, situé à Lomé Tokoin Hédzranawoé, Commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord par les lots nos 607 et 608, au sud par une rue non dénommée de 14 m, à l'est par le lot n° 596 et à l'ouest par le lot n° 595.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17376 déposée le 5 octobre 1995, M. M'Brou Kokou, profession de maître brasseur à la brasserie, demeurant et domicilié à Lomé Tokoin-Aviation, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 13 ca, situé à Lomé Tokoin-Aviation, Commune de Lomé, connu sous le nom de Tokoin-Aviation et borné au nord par une rue en projet, au sud par le lot n° 24, à l'est par le lot n° 17 B et à l'ouest par le lot n° 16.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17377 déposée le 5 octobre 1995, Mlle Lawson Kayi Elom, profession d'adjoint administratif, demeurant et domiciliée à Lomé majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 40 ca, situé à Lomé Agoè-Nyivé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Agoényivé et borné au nord par une rue de 14 m, au sud par le lot n° 1362, à l'est par le lot n° 1360 et à l'ouest par le lot n° 1364.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17378 déposée le 5 octobre 1995, M. Gilbert Aniakou, mandataire de Mme Gonçalves A. Bayi, profession de maître menuisier, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 97 ca, situé à Lomé Aflao Gakli, Commune de Lomé, connu sous le nom de Gakli et borné au nord par une rue de 14 m, au sud par le lot n° 727, à l'est par le lot n° 738 et à l'ouest par le lot n° 736.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mme Gonçalves A. Bayi et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17379 déposée le 5 octobre 1995, M. Amoussou Yaovi Jean-Baptiste, mandataire de Amoussou Akouavi H., épouse Anthony, profession d'expert du cabinet Barbes, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 14 a 38 ca, situé à Lomé Gbodjomé, Préfecture des Lacs, connu sous le nom de Gbodjomé et borné au nord, au sud et à l'ouest par les héritiers Adjivon, à l'est par la route Gbodjomé Togokomé.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mme Amoussou Akouavi H., épouse Anthony et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17380 déposée le 6 octobre 1995, M. Dahuku Péré, profession de député à l'Assemblée Nationale, demeurant et domicilié à Lomé Résidence du

Bénin, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 60 ca, situé à Lomé Agoényivé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de zone centrale nord E2² et borné au nord par le lot n° 669, au sud par le lot n° 673, à l'est par une rue non dénommée de 16 m et à l'ouest par le lot n° 670.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17381 déposée le 6 octobre 1995, Mme Karimou Affoussatou, épouse Tchatchibara, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 36 ca, situé à Lomé Attiégu, Commune de Lomé, connu sous le nom de Attiégu et borné au nord par une rue non dénommée de 30 m, au sud par une rue non dénommée de 14 m, à l'est par le lot n° 388 et à l'ouest par le lot n° 386.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17382 déposée le 6 octobre 1995, M. AdedjeYawo mandataire de Kpogli Komla Agbessinyalé, profession de fonctionnaire en retraite, demeurant et domicilié à Noépé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 8 a 36 ca, situé à Lomé Aflao Sagbado, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Sagbado et borné au nord par le lot n° 630, au sud par une rue de 24 m, à l'est par le lot n° 641 et à l'ouest par le lot n° 639. par le lot n° 641 et à l'ouest par le lot n° 637.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. Kpogli Komla Agbessinyalé et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17383 déposée le 10 octobre 1995, Mlle Adankpo Victorine Aimée, profession de secrétaire, demeurant et domiciliée en France, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, deman-

de l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 96 ca, situé à Lomé Agoényivé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Fiové Démakpoè et borné au nord par les lots n^{os} 1602 et 1603, au sud par le lot n^o 1606, à l'est par une rue non dénommée de 14 m et à l'ouest par le lot n^o 1605.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n^o 17384 déposée le 10 octobre 1995, M. Agbovon Kokou Elom, profession de contrôleur du Trésor, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 9 a 53 ca, situé à Lomé Aflao, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Wataklassou et borné au nord par les lots n^{os} 315 bis et 313 bis, au sud par une rue non dénommée de 24 m, à l'est par une rue non dénommée de 24 m et à l'ouest par le lot n^o 317.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n^o 17385 déposée le 10 octobre 1995, M. Edjameh Atsou Pierre, mandataire de Mlle Edjameh V. Edwige, profession de mécanographe, demeurant et domicilié à Lomé 49, rue Guillemard, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 59 a 20 ca, situé à Djagblé Gbama Kopé, Préfecture du Zio, connu sous le nom de Abobi Kopé et borné au nord par Gakpé Kodjo et Edjameh K. Léopold, au sud par Gbama Attissogboui, à l'est par Gbama Dabla et Gbama Fangbéjé et à l'ouest par Lawson Solèm.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mlle Edjameh V. Edwige et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n^o 17386 déposée le 11 octobre 1995, M. Sassou Messan Bertin, profession d'agent des PTT en retraite, demeurant et domicilié à Lomé Tokoin RAMCO,

majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 34 a 79 ca, situé à Aképé, préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Dzogbépémé et borné au nord par la collectivité Awanyo, au sud par la propriété Tedzi Kokuvi, à l'est et à l'ouest par la propriété Kodzo Kekpor Awanyo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n^o 17387 déposée le 11 octobre 1995, M. Logossou Komlan, profession d'agent d'entreprise, demeurant et domicilié à Lomé Dogbéavou, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 02 ca, situé à Lomé, Commune de Lomé, connu sous le nom de Tokoin Wuiti et borné au nord par une rue de 14 m, au sud par le lot n^o 39, à l'est par le lot n^o 29 et à l'ouest par le lot n^o 27.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n^o 17388 déposée le 11 octobre 1995, M. Gasso Senyo, profession d'Employé de Banque, demeurant et domicilié à Lomé BCEAO, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 9 a 87 ca, situé à Lomé, Commune de Lomé, connu sous le nom de Aflao Soviépé et borné au nord par la haute tension Lomé-Kpalimé, au sud par les lots n^{os} 18 et 19, à l'est par le lot n^o 22 et à l'ouest par le lot n^o 17 A.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n^o 17389 déposée le 11 octobre 1995, M. Poidy Nikabou, profession d'ingénieur d'agriculture, demeurant et domicilié à Kazabou (Sotouboua), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un ter-

rain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 12 ca, situé à Lomé Agoényivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Démakpoè et borné au nord par une rue non dénommée de 16 m, au sud par le lot n° 408, à l'est par le lot n° 410 et à l'ouest par le lot n° 406.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17390 déposée le 11 octobre 1995, M. Koffi Alipoé, profession d'ingénieur de T.P., demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 02 ca, situé à Lomé Agoényivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Démakpoè et borné au nord par le lot n° 106, au sud par une rue de 16 m, à l'est par le lot n° 108 et à l'ouest par le lot n° 104.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17391 déposée le 11 octobre 1995, Mme Koffi Adankoe, profession de technicienne supérieure de laboratoire, demeurant et domiciliée à Lomé Bè-Klikamè, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 01 ca, situé à Lomé Agoényivé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Démakpoè et borné au nord par le lot n° 105, au sud par le lot n° 109, à l'est par le lot n° 107 et à l'ouest par une rue en projet de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17392 déposée le 13 octobre 1995, M. Dhossa Acclombessi, profession de transitaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de

90 a 48 ca, situé à Lomé Agoényivé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Fidokpoè et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité Banibah.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17393 déposée le 13 octobre 1995, M. Akpaki Kokou, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 00 ca, situé à Lomé Agoényivé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Démakpoè et borné au nord par une rue en projet de 16 m, au sud par le lot n° 424, à l'est par le lot n° 426 et à l'ouest par le lot n° 423 A.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17394 déposée le 13 octobre 1995, M. Amegah Komivi profession d'hôtelier, demeurant et domicilié à Lomé Nyékonakpoè, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 01 ca, situé à Lomé Agoényivé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Démakpoè et borné au nord par le lot n° 110, au sud par une rue en projet de 28 m, à l'est par une en projet de 14 m et à l'ouest par le lot n° 111 B.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17395 déposée le 16 octobre 1995, Mme Attivon Anoko Amétoyona, née Anani, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Aflao Avédji, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 3 a 20 ca, situé à Lomé Aflao Avédji, Commune de Lomé, et borné au nord par le lot n° 241, au sud par une rue non dénommée de 14 m, à l'est par le lot n° 242 et à l'ouest par le lot 240 bis.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17396 déposée le 17 octobre 1995, M. Kolani Tchenliek Beithien, profession de fonctionnaire aux Affaires sociales, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 10 a 06 ca, situé à Dapaong, Préfecture de Tône, connu sous le nom de Kombonloaga et borné au nord par une rue non dénommée de 16 m, au sud par la propriété Maladja Jean-Baptiste, à l'est par une ruelle en projet et à l'ouest par la propriété Tchanté.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17397 déposée le 17 octobre 1995, M. Addo-Boniku Yao, profession de professeur à l'ENS d'Atakpamé, demeurant et domicilié à Atakpamé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 11 ca, situé à Sokodé, Préfecture de Tchadoudjo, connu sous le nom de Kouloundè et borné au nord par la propriété Morou, au sud par la propriété Marc, à l'est par un lot non identifié et à l'ouest par une rue non dénommée de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17398 déposée le 18 octobre 1995, M. Agbogah Atsu, mandataire de M. Mensah Dosseh André, profession de comptable, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 19 a 55 ca, situé à Dagué, Préfecture des Lacs et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété Dosseh Zankli.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mme Mensah Dosseh André et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17399 déposée le 18 octobre 1995, M. Agbogah Atsu, mandataire de M. Mensah Dosseh André, profession de comptable, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité

togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 00 ca, situé à Dagué, Préfecture des Lacs et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété Dosseh Zankli.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. Mensah Dosseh André et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17400 déposée le 18 octobre 1995, M. Agbogah Atsu, mandataire de M. Mensah Dosseh André, profession de comptable, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 96 ca, situé à Dagué, Préfecture des Lacs et borné au nord et à l'ouest par la propriété Dosseh Zankli, au sud par la propriété Amessé Ananivi et à l'est par les propriétés Ametoegnissé et Amessé Anani.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. Mensah Dosseh André et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17401 déposée le 19 octobre 1995, Mme Bararmna Gninaka, épouse Alassounouma, profession de sage-femme, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 39 ca, situé à Lomé Agoényivé, Commune de Lomé, connu sous le nom de Cacavéli et borné au nord par une rue de 16 m, au sud par le lot n° 219, à l'est par le lot n° 221 et à l'ouest par le lot 217.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17402 déposée le 19 octobre 1995, M. Adjavou Sitou Akollissé profession de comptable à la B.T.D., demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 2 a 85 ca, situé à Lomé Agoényivé, Préfecture du Golfe connu sous le nom de Nyivémé et borné au nord par une rue non dénommée de 14 m, au sud par le lot n° 471, à l'est par les lots 470 B et 470 C, à l'ouest par le lot n° 469 et le titre foncier 11608 RT.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17403 déposée le 20 octobre 1995, M. Lawson-Banku Latévi Rustico, profession d'avocat, demeurant et domicilié à Lomé 24, Avenue de la Libération, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 18 a 77 ca, situé à Kpalimé, Préfecture de Kloto connu sous le nom de Kpeta et borné au nord par une rue en projet de 14 m, au sud par les lots n°s 191, 192 et 193, à l'est par le lot n° 184 et à l'ouest par la Route Kpalimé-Lomé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17404 déposée le 20 octobre 1995, Mlle Lawson Poovi Elom S. Bertille, profession d'institutrice, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 23 ca, situé à Kpalimé, Préfecture de Kloto, connu sous le nom de Kpeta, et borné au nord et à l'est par des rues en projet de 14 m chacune, au sud par le lot n° 194 et à l'ouest par le lot n° 183.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17405 déposée le 20 octobre 1995, M. Adenka Adéribigbé Mawulolo Jean-Marie, profession d'avocat, demeurant et domicilié à Lomé Tokoin-Solidarité, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 12 a 52 ca, situé à Kpalimé, Préfecture de Kloto connu sous le nom de Kpeta et borné au nord par les lots n°s 183 et 184, au sud par une rue en projet de 16 m, à l'est par une rue en projet de 14 m et à l'ouest par le lot n° 192.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17406 déposée le 20 octobre 1995, M. Lawson-Banku Latévi Rustico, mandataire de Jean Yaovi Degli, profession d'avocat, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 12 a 41 ca, situé à Kpalimé, Préfecture de Kloto connu sous le nom de Kpeta et borné au nord par les lots n°s 181 et 182, au sud par une rue en projet de 16 m, à l'est par le lot n° 193 et à l'ouest par la Route Lomé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17407 déposée le 20 octobre 1995, M. Ocloo Kossi Déla mandataire de M. Poenou Dissou Expédit, profession de comptable, demeurant et domicilié à Lomé, 24, Rue de Bougainvillées, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 4 ha 06a 81ca, situé à Kévé Aképé, Préfecture de l'Avé connu sous le nom de Attidjen et borné au nord par les propriétés Adraky Agbodjissodé et Poenou-Dissou Expédit, au sud par la voie ferrée Lomé-Kpalimé, à l'est par les propriétés Adraky Isuadzédé et Adraky Kodjogan et à l'ouest par la collectivité Ahaligan et les propriétés Adraky Djisséko, Adraky Djikoussodé et Dogbolo.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. Poenou-Dissou Expédit et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17408 déposée le 23 octobre 1995, M. Bayor Massaoud, profession d'administrateur des coopératives agricoles, demeurant et domicilié à Tokoin St Joseph, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 8 a 35 ca, situé à Lomé Agoènyivé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Fiové Démakpoè, et borné au nord par un passage de 6 m, au sud par le surplus du lot 1694, à l'est par une voie ferrée Lomé-Blitta et à l'ouest par les lots n°s 1692, 1693 et 1694.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17409 déposée le 24 octobre 1995, M. Yovo Kokou Antoine, profession de Promoteur commercial, demeurant et domicilié à Dapaong, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 74 ca, situé à Lomé Kpogan, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Kpogan, et borné au nord, au sud et à l'ouest par la collectivité Yovo, à l'est par la route de Kpogan.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17410 déposée le 27 octobre 1995, Me Ekoué Dodji Dosseh-Adjavon, conseil de Kossi Demanya Pedomey, profession de Notaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 57 ca, situé à Lomé Aflao-Totsivi, commune de Lomé, connu sous le nom de Aflao-Totsivi, et borné au nord par une rue en projet, au sud par le lot n° 1400, à l'est par le lot n° 1399 et à l'ouest par le lot n° 1403.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. Pedomey Kossi Demanya et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17411 déposée le 27 octobre 1995, M. Mensah Otsu Assumé, profession de chef service bureau-tique SNI + FA, demeurant et domicilié à Lomé Adidogomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 2 a 99 ca, situé à Lomé Aflao Soviépe, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Teshie, et borné au nord par une rue en projet, au sud par le lot n° 191, à l'est par le lot n° 194 et à l'ouest par le lot n° 192.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17412 déposée le 27 octobre 1995, Mme Tomety Akoua Djigbodi, mandataire de Tomety Koffi, profession de ménagère demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationa-

lité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 1 ha 04 a 27 ca, situé à Tsévié Koviè, Préfecture du Zio, connu sous le nom de Dékpo, et borné au nord par la collectivité Gavo Kodjovi, au sud par la propriété Kpotima, à l'est par la propriété des héritiers Aziawo et à l'ouest par la propriété Dabla Koffi

Elle déclare que ledit immeuble appartient à M. Tomety Koffi et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17413 déposée le 30 octobre 1995, M. Adotevi Akué Kpakpo, profession de chef de production à pêche et froid, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 65 a 11 ca, situé à Gbodjomé, Préfecture des Lacs et borné au nord par la propriété Etou Somagna, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété Husunukpè.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17414 déposée le 30 octobre 1995, M. Adanlété Assion Evenunyé, profession de comptable, demeurant et domicilié à Ouagadougou (quartier administratif), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 9 a 89 ca, situé à Gbodjomé, Préfecture du Golfe et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété Husunukpe Kangnivi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17415 déposée le 30 octobre 1995, M. Ekué Adoté Nyuimavo Michel, profession de gestionnaire, demeurant et domicilié à Kodjoviakopé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 8 a 09 ca, situé à Lomé Kélégougan, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Kélégougan, et borné au nord par la

jonction des rues de 14 m et 20 m, au sud par les lots n°1677 et 1678, à l'est par une rue de 20 m et à l'ouest par le lot n° 1680.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17416 déposée le 30 octobre 1995, M. Eha Koffi, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 80 ca, situé à Lomé Lomé Tokoin Wuiti, Commune de Lomé, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord par le lot n° 9 au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 10 bis et à l'ouest par une rue non dénommée de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Le conservateur de la Propriété foncière,

Kodjovi N. KUGBE

**RECEPISSE DE DECLARATIONS D'ASSOCIATIONS
N° 1818/MID-SG-APA-PC**

Titre de l'Association : "**Méridian Industries**"
(M.I.)

Siège : Lomé - Togo

Buts :

- promotion de petites unités industrielles,
- Fabrication des enveloppes, de cahiers scolaires, de papiers hygiéniques,
- création d'un centre de formation technique professionnel et recherche en technologie.

Fait à Lomé le 20 novembre 1995

Le Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation

Kodjo SAGBO

N° 1820/MID-SG-APA-PC

Titre de l'Association : "**Carrefour International des
Enfants de la Providence**"
(C. I. E.P.)

Siège : Notsé (préfecture de Haho) - Togo

Buts :

— aider l'Etat togolais à renforcer l'encadrement des enfants orphelins, pauvres, abandonnés sur la route et des délinquants du pays en particulier et de la sous-région de la CEDEAO en général en créant un centre nutritionnel et de réinsertion sociale ;

— partager avec la population rurale leur douleur de besoins sanitaires en créant par l'appui des financiers dans les villages isolés, des centres de santé, de pharmacie et des latrines publiques ;

— organiser des séminaires sur l'environnement ;

— chercher des moyens pour le reboisement des forêts détruites ;

— organiser la promotion des coopératives agricoles ; les cultures vivrières et maraîchères, les œuvres sociales, humanitaires et religieuses.

Lomé, le 21 novembre 1995

Le Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation,

Kodjo SAGBO

N° 1831/MID-SG-APA-PC

Titre de l'Association : **Association Internationale pour le
Développement Intégral de la Communauté
Houdou (ADICH)**

Siège : Lomé

Buts : " ADICH " a pour but :

— de réunir en son sein les membres de la Communauté Houdou et toute autre personne soucieuse du développement intégral de ladite communauté ;

— d'initier et de promouvoir des organisations ou coopératives par l'exécution de programmes de développement ;

— de lutter contre la déperdition scolaire et l'exode rural, de contribuer à l'amélioration des conditions sanitaires de la communauté, de participer à la sauvegarde de l'environnement ;

— de combattre toute sorte d'obscurantisme et de promouvoir la lutte,

- de défendre les intérêts matériels et moraux de ses membres ;
- de prêter assistance dans la mesure de ses moyens à tout membre de la communauté en difficulté.

Lomé, le 22 novembre 1995

Le Ministre de l'Intérieur de la Décentralisation

Kodjo SAGBO

N° 1797/MID-SG-APA-PC

Titre de l'Association : **“ Action pour la Participation des Etablissements Scolaires à la Gestion de l'Education (A.P.E.S.G.E.) ”**

Siège Atakpamé

Buts : APESGE a pour but de :

- sensibiliser à travers des réunions, les divers partenaires de l'Ecole ; notamment les élèves, les enseignants et les parents d'élèves à la prise en charge de l'école par elle-même,
- aider les élèves à concevoir et à réaliser des projets d'intérêts communs.
- organiser le milieu scolaire en unité de production des biens générateurs de revenus,
- intéresser les élèves aux actions de développement de leur milieu par la motivation, la participation et la responsabilisation,
- canaliser la dynamique des jeunes scolaires vers les activités manuelles,
- apporter un appui aux initiatives des écoles à élaborer, à réaliser et à gérer des projets rentables.
- faire le suivi de tous les projets réalisés grâce au concours de l'APESGE.

Lomé le 16 novembre 1995

Le Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation

Kodjo SAGBO

N° 1887/MID-SG-APA-PC

Titre de l'Association : **“ Charity Flame ”**

Siège : Lomé - Togo

Buts : lutter contre la misère sous toutes ses formes ;

- contribuer au développement moral et spirituel du citoyen ;
- participer activement à l'aide aux victimes des calamités sociales et des catastrophes naturelles ;
- réaliser l'harmonie, l'unité et la fraternité entre toutes les races humaines ;
- stimuler le développement en milieu rural par la promotion des coopératives agro-pastorales et l'implantation des petites unités de transformation des produits agricoles locaux, par une meilleure rationalisation de la promotion artisanale et la création en milieu rural d'infrastructures sociales telles que l'hydraulique villageoise, l'électricité et les voies de communication ;
- freiner grâce aux mesures incitatives précédentes, l'exode rural, le chômage et partant la délinquance juvénile ;
- Sensibiliser le monde rural à l'importance de la préservation de l'environnement en mettant particulière l'accent sur les dangers de la déforestation ;
- participer activement à la réalisation des projets visant l'amélioration de la santé publique et l'assainissement du milieu ;
- contribuer à l'éradication de l'analphabétisme par le soutien aux activités d'alphabétisation fonctionnelle des adultes et l'assistance matérielle aux écoles de village ;
- lutter contre les parasites tropicaux du monde rural par des actions concrètes ;
- appuyer les efforts des ministres du culte dans leurs œuvres d'évangélisation, dans leur mission apostolique et dans la mise sur pied d'un groupe de choristes professionnels des grandes écoles de tous les pays.

Lomé, le 29 novembre 1995

Le Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation

Kodjo SAGBO

N° 1883 bis/MID-SG-APA-PC

Titre de l'Association : " Association des Volontaires pour l'Entraide et le Développement) (A.V.E.D.)

Siège : Kévé (préfecture de l'Avé) - Togo

Buts : Améliorer les conditions de vie de chaque membre et celles de leur famille par l'apport obligatoire des ressources (morales et matérielles) nécessaires ;

— Permettre à ses membres de mettre en commun les différentes techniques de travail acquises en vue d'élaborer une solide union ;

— Commercialisation des produits de première nécessité et matériaux de construction,

— Création d'une banque de céréales,

— Promotion de cultures maraichères et vivrières,

— Formation de groupements précoopératifs à diverses activités de jeunes femmes et d'hommes pour mieux les responsabiliser à assurer leur propre avenir.

Lomé, le 29 novembre 1995

Le Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation,

Kodjo SAGBO

N° 001/MIS-SG-APA-PC

Titre de l'Association : " Groupement Agro-Pastoral SEDAMI " (GAP - SEDAMI)

Siège : Sada (Ogou) - Togo

Buts : Améliorer les connaissances techniques de ses membres par des formations ;

— Organiser l'élevage des ovins et autres cultures.

Lomé, le 02 janvier 1996

Le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité,

Colonel Séyi MEMENE

N° 009 MIS-SG-APA-PC

Titre de l'Association : " Amicale des Retraités des Postes et Télécommunications du Togo (AREPOSTEL)

Siège : Lomé - Togo

Buts : Permettre à ses membres de se rassembler en vue de s'entraider mutuellement et d'entretenir les liens professionnels et amicaux qui les ont animé pendant leur période d'activités ;

— Défendre les intérêts matériels et moraux de ses membres;

— Se mettre éventuellement à la disposition de l'Office des Postes et Télécommunications pour des conseils et services qui peuvent être sollicités.

Lomé, le 03 janvier 1996

Le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité,

Colonel Séyi MEMENE

N° 010/MIS-SG-APA-PC

Titre de l'Association : " Organisation pour le Développement Intégral de l'Homme " (O.D.I.H.)

Siège : Lomé - Togo

Buts : Réinsertion des jeunes ;

— Lutte contre la faim et la malnutrition dans les villes et campagnes du Togo ;

— Lutte contre l'exode rural ;

— Education et alphabétisation fonctionnelles des adultes ;

— Réhabilitation des personnes handicapées, (aveugles, sourds-muets) par la création d'institutions spécialisées de formation ;

— Formation et installation des jeunes ruraux (hommes et femmes)

— Promotion des activités socio-sanitaires (centre de santé, pharmacie villageoise, éducation sanitaire de l'environnement);

— Promotion des activités socio-culturelles (théâtres, football chorale) ;

— Développement des relations bilatérales et multilatérales de collaboration avec les institutions, associations et organisations sœurs du monde entier s'intéressant au développement des peuples du Tiers-Monde.

Lomé, le 03 janvier 1996

Le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité,

Colonel Séyi MEMENE

N° 011/MIS-SG-APA-PC

Titre de l'Association : " **Centre de Promotion d'Emploi et de l'Initiative Privée (CPEIP)**

Siège : Lomé - Togo

Buts : Œuvrer pour l'amélioration du niveau des conditions de vie des jeunes sans emploi ;

— Lutter contre l'ignorance des adultes et venir en aide aux enfants déshérités en milieu rural.

Lomé, le 03 janvier 1996

Le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité,

Colonel Séyi MEMENE

N° 012/MIS-SG-APA-PC

Titre de l'Association : " **Association pour le Développement du Zio** " (A.D.Z.)

Siège : Tsévié - Togo

Buts : Aménagement de l'environnement urbain et rural ;

- Génie civil ;
- Construction et équipement d'écoles et dispensaires ;
- Agriculture, élevage et reboisement ;
- Organisation et encadrement des groupements et coopératives agricoles ;
- Education pour la santé
- Appui à l'étude, à la réalisation et suivi des projets ;

Lomé, le 03 janvier 1996

Le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité,

Colonel Séyi MEMENE

N° 015/MIS-SG-APA-PC

Titre de l'Association : " **Association Togolaise pour l'Education et la Protection des Enfants en Danger moral et l'Education des Parents** " (ATEPED)

Siège : Lomé - Togo

Buts : Assainir le plus possible le milieu familial social en aidant à résoudre les conflits relationnels entre d'une part, les enfants traumatisés et leurs parents inquiets, d'autre part, les enfants et leurs milieux de vie.

Lomé, le 04 janvier 1996

Le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité,

Colonel MEMENE

N° 025/MIS-SG-APA-PC

Titre de l'Association : " **Misère - Résistance - Ambulance** " (MIREAMB)

Siège : Lomé - Togo

Buts : Œuvrer pour la promotion de petites activités génératrices de revenus ;

- Servir d'intermédiaire entre les bailleurs de fonds, les promoteurs d'initiatives et les producteurs de base ;
- Réaliser des études de projets et programmes à caractère socio-économique ;
- Initier les actions de développement qui fassent recours à des technologies intermédiaires ou améliorées ;
- Initier les populations à développer l'esprit de créativité à être les acteurs de leur développement ;
- Procéder au jumelage des villes et des villages togolais avec les villes occidentales.

Lomé, le 05 janvier 1996

Le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité,

Colonel Séyi MEMENE

N° 026/MIS-SG-APA-PC

Titre de l'Association : " **Structure d'Appui aux Initiatives à la Base au Togo** " (SAIB-TOGO)

Siège : Lomé - Togo

Buts : Aider à la réalisation des projets émanant d'initiatives locales ;

- Renforcer la capacité de production du milieu rural par appui financier et technique ;
- Promouvoir l'épargne intérieure ;

- Encourager les activités auto-promotion et d'entraide.

Lomé, le 05 janvier 1996

Le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité,

Colonel Séyi MEMENE

N° 030/MIS-SG-APA-PC

Titre de l'Association : " **Groupe d'Action de Développement** " (GAD)

Siège : Pya - Togo

Buts : Œuvrer au développement économique, social et culturel des masses rurales ;

- Initier et créer des groupements, aider les comités villageois dans leurs actions de développement par des financements, des formations et encadrement ;

- Favoriser l'initiation des centres socio-professionnels dans les villages et enfin promouvoir des relations entre différentes localités du Togo et celles des pays étrangers.

Lomé, le 08 janvier 1996

Le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité,

Colonel Séyi MEMENE

N° 031/MIS-SG-APA-PC

Titre de l'Association : " **Mains Tendues - Togo** "

Siège : Lomé - Togo

Buts : Relever le niveau de vie des masses rurales ;

- Freiner l'exode rural ;
- Les sensibiliser sur l'importance de l'école et sur l'apprentissage ;
- Les éduquer pour l'hygiène, la santé et la protection de l'environnement ;
- Leur fournir des moyens pour une bonne scolarisation ;
- Promouvoir l'alphabétisation et l'instruction des adultes surtout les jeunes femmes ;

- Construire des dispensaires, des centres de santé, des hôpitaux et créer des pharmacies villageoises ;

- Apporter des secours aux victimes des situations de calamités naturelles et des désastres.

Lomé, le 08 janvier 1996

Le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité,

Colonel Séyi MEMENE

N° 032/MIS-SG-APA-PC

Titre de l'Association : " **Mutuelle des Travailleurs du Togo** " (MU.TRA.TO.)

Siège : Lomé - Togo

Buts : Développement moral, intellectuel et promotion sociale ;

- Prévention des risques sociaux ;
- Assurances pour les primes de chômage.
- Participation à des activités lucratives à caractère social.

Lomé, le 09 janvier 1996

Le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité,

Colonel Séyi MEMENE

N° 057/MIS-SG-APA-PC

Titre de l'Association : " **Association des Etudiants Togolais de l'Ecole Africaine des Métiers d'Architecture et d'Urbanisme** (A.E.T.E.A.M.A.U.)

Siège : Lomé - Togo

Buts : Favoriser les relations entre les étudiants de l'EAMAU et les étudiants togolais de par le monde ; les étudiants de l'EAMAU et leurs aînés architectes et urbanistes de la place ;

- Trouver par concertation entre tous les membres, des solutions aux divers problèmes relatifs à la formation à l'EAMAU et à la sortie de l'EAMAU ;
- Venir en aide aux membres de l'association en cas de difficultés.

Lomé, le 12 janvier 1996

Le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité,

Colonel Séyi MEMENE

N° 071/MIS-SG-APA-PC

Titre de l'Association : "Action pour le Développement Intégral et Soutenu -Afrique"
(ADIS-Afrique)

Siège : Kara-Togo

Buts : Promouvoir l'auto-développement des masses rurales déshéritées ;

— Aider les populations misérables dans les domaines de l'agriculture, de l'alphabétisation, de la socialisation, etc..

Lomé, le 18 janvier 1996

Le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité

Colonel Séyi MEMENE

N° 014/MIS-SG-APA-PC

Titre de l'Association : "Groupe d'Action pour la Promotion et l'Epanouissement de la Jeunesse"

(G. A. P. E. J.)

Siège : Lomé — Togo

Buts : — Constituer un cadre pour la promotion et l'épanouissement de la population en général et de la jeunesse en particulier, sur le plan social, économique et culturel en vue de contribuer plus efficacement au développement du pays ;

- Lutte contre l'analphabétisme ;
- Lutte contre le chômage et la délinquance ;
- Promotion de la santé ;
- Lutte contre la dégradation de l'environnement.

Lomé, le 4 janvier 1996

Le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité,

Colonel Séyi MEMENE

AVIS DE PERTE DE TITRES FONCIERS

Avis est donné au public de la perte de la copie du titre foncier N° 20912 inséré au Livre foncier de la République togolaise au nom des héritiers de M. Edward Freemantie Swanzy ESSIEN.

(Pour deuxième insertion)

M^e AMORIN, Notaire

Avis est donné au public de la perte de la copie du titre foncier N° 21903 inséré au Livre foncier de la République togolaise. Vol. 110, F° 169, appartenant à M. ARYTEY Ashiagbor, fonctionnaire de la CEDEAO, demeurant à Lomé. Bé-Kpota.

(Pour deuxième insertion)

Avis est donné au public de la perte du titre foncier N° 14 129 RT Vol. LXXI, F° 178 appartenant à M. CREPPY Akouété Covi agent des PTT en retraite demeurant et domicilié à Lomé quartier Nyékonakpoc.

(Pour deuxième insertion)

Avis est donné au public de la perte de la Copie du Titre Foncier numéro 357 du Territoire du Togo, Volume II, Folio 156 appartenant aux héritiers VAN LARE Emilia Victoria et Franck, Revendeurs demeurant à Lomé.

Pour deuxième insertion

Avis est donné au public de la perte du Certificat d'Inscription de la Copie du Titre Foncier numéro 357 du Territoire du Togo, Volume II, Folio 156 appartenant aux héritiers VAN LARE Emilia Victoria et Franck, Revendeurs demeurant à Lomé.

Pour deuxième insertion